



Les infos du Martinet

AOÛT 2025 - N°12



Rentrée scolaire 2025-2026

Les informations générales sur le fonctionnement de notre école vous seront communiquées trois à quatre fois par année via ce canal. Il ne remplace pas les circulaires habituelles, mais nous permettra de vous tenir informés de l'actualité de notre école, des projets que nous développons ou encore des points sur lesquels nous nous permettrons d'attirer votre attention.

Bonne rentrée scolaire à vous et vos enfants. La Direction

Camps 7P, septembre 2025

Pour rappel, tous les élèves de 7P partent en camp la troisième semaine, du 1er au 5 septembre. Les circulaires de ces camps vous parviendront à la rentrée. Tous les détails se trouvent dans notre calendrier TeamUp « Parents » qui est disponible sur notre site internet.

1

GESTION DES
ABSENCES

2

LUTTE CONTRE LE
HARCÈLEMENT

3

RELATION PARENTS-
ÉCOLE

Cours d'EPH, Lundi de la rentrée

Certaines classes auront des cours de sport le lundi de la rentrée dès la période 3 (10h10). Merci de vous référer aux horaires de vos enfants disponibles sur notre site afin, cas échéant, qu'ils prennent leurs affaires.

Médiation scolaire

Mme Allan, Mme Campiche et M. Gallay sont les trois médiateurs qui seront actifs au sein de notre établissement pour l'année scolaire à venir.

Leurs coordonnées sont disponibles sur notre site internet.

Assurance lors d'un accident

En cas d'accident sur temps et dans le périmètre scolaire, un rapport est établi. S'il y a lieu, ce document permettra de déterminer si la responsabilité civile (RC) de l'Etat est engagée.

Dans tous les cas, c'est l'assurance privée de l'élève qui doit être sollicitée.

Cantine, transports, bâtiments, etc.

En cas de questions, merci de contacter ENJEU ou de vous rendre sur leur site internet.

1

Gestion des absences

Rappel de la procédure

Un formulaire en ligne vous permet :

- ❖ d'annoncer systématiquement l'absence imprévisible de votre enfant (enfant malade le matin même, par exemple).
 - Ses enseignants seront informés et l'absence sera ainsi justifiée.
 - Si vous n'annoncez pas l'absence, le secrétariat vous contactera. Par ailleurs, si aucun justificatif ne nous parvient dans les 10 jours, le cas sera transmis à la Préfecture comme objet de sa compétence.
- ❖ de nous adresser toutes les demandes de congé pour une absence prévisible (rendez-vous médical, congé de convenance personnelle, etc.).
 - Sauf cas d'urgence ou situation imprévue, la demande de congé de convenance personnelle doit être adressée au moins deux semaines à l'avance (RLEO art.54 al.2) par le représentant légal. La demande motivée est à adresser à la Direction pour décision. Une réponse écrite vous parviendra.
 - Les demandes de congé pour raison médicale sont acceptées et, à des fins de simplification, ne font pas l'objet d'une confirmation écrite.
 - Enfin, nous vous signalons qu'il n'est, en principe, pas accordé de congé juste avant ou après les vacances scolaires (RLEO art.54 al.1).



SOIREE DES PARENTS

Les soirées des parents auront lieu aux dates suivantes, mentionnées dans TeamUp.

- **7-8P - Jeudi 18 septembre, 20h00, Forum du Martinet**
- **9S** - Mardi 30 septembre, 20h00, Forum du Martinet
- **10-11S** - Lundi 27 octobre 2025, directement dans la classe de votre enfant.
- **8P - Prévention et orientation** - Lundi 12 janvier 2026, Forum du Martinet
- **8P - Présentation OS-OCOM** - Lundi 23 mars 2026, 19h30, Forum du Martinet

Des courriers avec toutes les précisions vous parviendront en temps utile.

HORAIRE

Pour les élèves de 9e à 11e année (9-11S), la grille horaire prévoit jusqu'à cinq périodes le matin (P1 à P5) et jusqu'à quatre l'après-midi (P6 à P9). La pause de midi se situe sur la période 5, 6 ou les deux. Le nombre maximal de périodes par jour est de huit.

En 7e et 8e année (7-8P), les élèves ont en principe quatre périodes le matin, puis trois l'après-midi à partir de 13h40.



Certaines classes de 8P ont un cours sur la période 6 (de 12h50 à 13h35).

Dans ce cas, les cours se terminent à 15h25, afin d'éviter une surcharge de la journée.

2

Prévention et intervention en cas de harcèlement-intimidation

Notre établissement accorde une grande importance au bien-être des élèves et s'engage depuis de nombreuses années pour un climat scolaire serein, favorable aux apprentissages.

Comme dans toute école, des situations de harcèlement-intimidation peuvent néanmoins survenir. Il s'agit d'agissements répétés (moqueries, mises à l'écart, etc.) dirigés par un groupe contre un·e élève, souvent en dehors du regard des adultes.

Pour y répondre rapidement et efficacement, notre établissement s'appuie sur une équipe spécialement formée à la Méthode de la préoccupation partagée, une approche bienveillante et non-blâmante.



Cette méthode consiste à mener plusieurs entretiens avec des élèves susceptibles d'améliorer la situation : témoins, participants directs ou indirects, voire élèves extérieurs à la dynamique. Ces entretiens sont répétés jusqu'à ce que le harcèlement cesse.

Votre enfant pourrait être invité à participer à un de ces entretiens, qui n'aura aucune conséquence sur son cursus. Par souci d'efficacité, les parents ne sont généralement pas informés de ces échanges. Toutefois, lorsqu'une situation le nécessite, un retour est bien entendu organisé. L'élève victime bénéficie d'un soutien spécifique, en lien avec ses parents.

En cas d'autres formes de violence, la direction se réserve la possibilité de prendre des mesures ou sanctions jugées proportionnées.

Si vous ou votre enfant souhaitez signaler une situation de harcèlement-intimidation, ou obtenir davantage d'informations, merci de vous adresser en priorité au maître ou à la maîtresse de classe.



3

Relation parents - école

En cas de difficulté avec un enseignant ou un autre élève, nous vous remercions de prendre d'abord contact avec le maître de classe ou l'enseignant concerné, afin de chercher une solution ensemble.

Si cette démarche n'aboutit pas, vous pouvez vous adresser à la Direction. Un Doyen vous recevra dans un premier temps. Si le problème persiste, une rencontre sera organisée avec le Directeur.

Concernant une évaluation, c'est à l'élève de s'adresser directement à l'enseignant, et non aux parents, afin de l'amener à assumer ses responsabilités. L'enseignant pourra ainsi donner les explications nécessaires, voire corriger une erreur. Cette démarche doit être faite dans un délai de 15 jours après la remise de l'évaluation.

Enfin, les relations entre tous les partenaires de l'école doivent être fondées sur le respect mutuel. Aucune forme de violence verbale entre parents et enseignants ne sera tolérée. Nous y serons particulièrement attentifs.

Journée Oser tous les Métiers (JOM) - 13 novembre 2025

Destinée aux élèves de 7e à 9e année du canton de Vaud, la JOM (également appelée "Futur en tous genres") a pour objectif de lutter contre les stéréotypes de genre dans les choix professionnels.

Les statistiques montrent en effet que les choix de métiers restent fortement différenciés selon le sexe à la fin de la scolarité obligatoire.

Lors de cette journée, les élèves accompagnent un·e adulte dans un métier majoritairement exercé par des personnes de l'autre sexe, afin de découvrir de nouvelles perspectives professionnelles.

Quelques petits rappels

Un "dépose-minute" est à disposition près du parking sous le Martinet. Merci de l'utiliser et de ne pas occuper les places réservées aux professionnels. Des contrôles auront lieu.



Dépose-minute

Le périmètre scolaire n'est pas un lieu accessible librement. Merci de ne pas y pénétrer, sans y avoir été invité 😊

AGENDA DE CLASSE - TEAM UP

Comme vous le savez, les agendas de classe en ligne TeamUp remplacent désormais les versions papier traditionnellement posées sur le bureau de l'enseignant. Cette solution, plus souple et moderne, est obligatoire en 9-11S. En 7-8P, l'agenda papier peut être maintenu si le maître de classe le juge pertinent.



Nous rappelons que cet outil sert uniquement à transmettre les devoirs aux élèves. Il ne s'agit en aucun cas de mettre des cours à disposition.

Les liens (sous forme de QR codes) seront remis aux élèves à la rentrée via une étiquette collée dans leur agenda.

CALENDRIER .ICS POUR LES PARENTS - CONGÉ JOKER

Abonnez-vous à notre calendrier "Parents" pour rester informés des activités, soirées, camps, vacances scolaires, et savoir si un congé joker est possible à une date donnée. Merci de vous y référer régulièrement.

Le calendrier est accessible depuis notre site ou [via ce lien](#).



HORAIRE DU SECRETARIAT

Nous vous rappelons que les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :

- **Lundi - mardi - jeudi**
 - **07h30 - 12h00 / 13h00 - 16h30**
- **Mercredi et vendredi**
 - **07h30 - 12h00**

Bien que le secrétariat soit fermé au public le vendredi après-midi, vous pouvez annoncer l'absence de votre enfant via le formulaire en ligne ou par courriel à l'adresse suivante : eps.rolle@vd.ch.

Nous vous remercions de votre attention et vous souhaitons une excellente rentrée 2025.

Le secrétariat

